

COMPTE – RENDU SYNTHETIQUE

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 26 janvier à 20 heures 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 19 janvier 2017, s'est réuni au siège, 6 bis, avenue Charles de Gaulle à Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Patrick RENAUD, Président.

Présents : Ali ABCHICHE, Bernard ANGELS, Alain AUBRY, Michel AUMAS, Pascal BACHELET, Jean-Michel BARONI, Pierre BARROS, Jean-Noël BELLIER, Isabelle BERESSI, Marion BLANCARD, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maurice BONNARD, Jeanine BOUDON, Germain BUCHET, Malika CAUMONT, Gilles CHAUFFOUR, Thierry CHIABODO, Guy DE MIRAS, Georges DELHALT, Hervé DEZOBRY, Pascal DOLL, Daniel DOMETZ, Michel DUTRUGE, Hassan FERE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Claudine FLESSATI, Jean-Marie FOSSIER, Jean-Claude GENIÈS, Liliane GOURMAND, Laure GREUZAT, Didier GUEVEL, Daniel HAQUIN, Jean-Luc HERKAT, Armand JACQUEMIN, Michel JAURREY, Lydia JEAN, Sabry KALAA, Lætitia KILINC, Dominique KUDLA, Marie-Claude LALLIAUD, Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Daniel LOTAUT, Nicolas MACCIONI, Cergya MAHENDRAN, Francis MALLARD, Anita MANDIGOU, Marianne MARGATÉ, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Jean-Noël MOISSET, Marie-Louise MONIER, Michel MOUTON, Yves MURRU, Frédéric NICOLAS, Marie-Claude OBELERIO, Thierry OUKOLOFF, Annie PERONNET, Sandrine PERONNET, Alain PIGOT, Eric PLASMANS, Laurent PRUGNEAU, François PUPPONI, Patrick RENAUD, Micheline RIVET, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Jean-Luc SERVIÈRES, Claude SICRE DE FONTBRUNE, Aurélie TASTAYRE, Hervé TOUGUET, Gérard UZAN, Didier VAILLANT, Sonia YEMBOU.

Pouvoirs : Chantal AHOUNOU à Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Yves ALBARELLO à Jeanine BOUDON, Jocelyn ASSOR à Ali ABCHICHE, Bruno BAHIN à Fabrice CUYPERS, Gérard BONHOMET à Tutem SAHINDAL-DENIZ, Bernard CORNEILLE à Martial GELINAT, Frédéric DIDIER à Lionel LECUYER, Blaise ÉTHODET-NKAKE à Pierre BARROS, Viviane GRIS à Michel JAURREY, Patrick HADDAD à Annie PERONNET, Benoît JIMENEZ à Jean-Luc HERKAT, Maurice LEFEVRE à Liliane GOURMAND, Gilles LOUBIGNAC à Hassan FERE, Alain LOUIS à Sonia YEMBOU, Ilham MOUSTACHIR à Alain PIGOT, Jean PARÉ à Daniel LOTAUT, Benoît PENEZ à Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Bernard RIGAULT à Patrick RENAUD, Charles SOUFIR à Pascal DOLL, André SPECQ à Michèle LELEZ-HUVE, Djida TECHTACH à Jean-Louis MARSAC.

Etaient également présents : Fabrice CUYPERS, Martial GELINAT, Lionel LECUYER, Michèle LELEZ-HUVE.

Yves MURRU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum est constaté atteint.

Le conseil d'agglomération procède à l'examen de l'ordre du jour qui s'effectuera sur 13 points.

Délibération n°17.01.26 - 1 : Attribution d'un acompte sur subvention à l'association « Roissy Développement » dans le cadre de la compétence « Développement économique » au titre de l'année 2017

Le conseil, à l'unanimité moins une voix, Monsieur RENAUD ne prenant pas part au vote,

1°) décide d'allouer un acompte sur subvention de 100 000 € à l'association Roissy Développement ;

2°) dit que cet acompte viendra en déduction de la subvention qui sera allouée à l'association au titre de l'année 2017 dans le cadre de la compétence « Développement économique » ;

3°) dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2017 – section de fonctionnement - article 6574-90.

Délibération n°17.01.26 - 2 : Rétrocession de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France à la commune de Villiers-le-Bel du terrain d'assiette de la piscine intercommunale de Villiers-le-Bel située 26 rue du Champ Bacon

Le conseil, à l'unanimité,

1°) prend acte que le terrain d'assiette, partie de la parcelle cadastrée AO 198, sur lequel était implantée la piscine intercommunale située 26 rue du Champ Bacon, n'est plus utilisé dans le cadre de l'exercice de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

2°) dit que de ce fait, ce terrain n'est plus nécessaire pour exercer ladite compétence ;

3°) demande la rétrocession à la commune de Villiers-le-Bel dudit terrain ;

4°) précise que la rétrocession ne donnera pas lieu à un procès verbal contradictoire considérant que la piscine implantée sur ladite parcelle, a été démolie.

Délibération n°17.01.26 – 3 : Réduction de l'attribution de compensation 2016 de la commune de Roissy-en-France

Le conseil, à l'unanimité,

1°) décide, pour l'année 2016, en accord avec la commune de Roissy-en-France une réduction de son attribution de compensation de 1 766 280,31 €, ramenant ainsi son montant pour l'exercice 2016 à la somme de 4 003 621,69 €.

Délibération n°17.01.26 – 4 : Approbation des statuts du Syndicat mixte pour la gestion et l'incinération des déchets urbains de la région de Sarcelles (SIGIDURS)

Le conseil, à l'unanimité,

1°) approuve les statuts du Syndicat mixte pour la gestion et l'incinération des déchets urbains de la région de Sarcelles (SIGIDURS) ;

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SIGIDURS.

Délibération n°17.01.26 – 5 : Autorisation de demande de subventions auprès de la région Ile-de-France au titre du « Fonds de Propreté » pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre les dépôts sauvages pour l'année 2017

Le conseil, à l'unanimité,

1°) approuve le plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre des actions de lutte contre les dépôts sauvages au titre du « Fonds Propreté Ile-de-France » ;

2°) autorise le dépôt du dossier de demande de subvention contribuant au financement de ces actions au titre de l'année 2017 auprès de la région Ile-de-France ;

3°) dit que la communauté d'agglomération accueillera deux stagiaires ou de deux jeunes en alternance pour une durée minimum de deux mois.

Délibération n°17.01.26 – 6 : Adhésion de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et désignation de ses représentants

Le conseil, à l'unanimité,

1°) adhère au Syndicat des eaux d'Ile-de-France pour le compte de la commune de Villeparisis ;

2°) désigne en qualité de représentant de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) :

- Marie-Claude OBELERIO, en qualité de représentant titulaire,
- Aurélie TASTAYRE, en qualité de représentant suppléant ;

3°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SEDIF.

Délibération n°17.01.26 – 7 : Adhésion de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Tremblay-en-France et de Claye-Souilly (SIAEP-TC) et désignation de ses représentants au sein du comité syndical

Le conseil, à l'unanimité,

1°) adhère au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Tremblay-en-France et de Claye-Souilly (SIAEP-TC) ;

2°) désigne en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein du comité syndical du SIAEP-TC :

- Messieurs ALBARELLO, SERVIERES, MARION, SUREAU et TROUILLET en qualité de représentants titulaires,
- Madame GENET, Messieurs OURY, MALINGRE, DARAGON et KACHOUR en qualité de représentants suppléants ;

3°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SIAEP-TC et aux maires des communes de Claye-Souilly, Compans et Mitry-Mory.

Délibération n°17.01.26 – 8 : Attribution d'un acompte sur subvention à la Mission locale Val d'Oise Est dans le cadre de la compétence « Politique de la ville » au titre de l'année 2017

Le conseil, à l'unanimité moins trois voix, Messieurs VAILLANT, MOISSET et Madame BERESSI ne prenant pas part au vote,

1°) décide d'allouer un acompte d'un montant de 95 973 € sur subvention à l'association Mission locale Val d'Oise Est ;

2°) dit que cet acompte viendra en déduction de la subvention qui sera allouée à l'association au titre de l'année 2017, dans le cadre de la compétence « Politique de la ville » ;

3°) dit que cette subvention sera inscrite au budget principal sous l'imputation 6574-96, dans le cadre du budget principal 2017.

Délibération n°17.01.26 – 9 : Attribution d'un acompte sur subvention à l'association Acting for Life dans le cadre de la compétence facultative « Coopération décentralisée » au titre de l'année 2017

Le conseil, à l'unanimité moins une voix, Monsieur RENAUD ne prenant pas part au vote,

1°) décide d'allouer un acompte sur subvention de 15 000 € à l'association Acting for Life ;

2°) dit que cet acompte viendra en déduction de la subvention qui sera allouée à l'association au titre de l'année 2017 dans le cadre de la compétence facultative « Coopération décentralisée » ;

3°) dit que les dépenses sont prévues au budget 2017 - section de fonctionnement - Chapitre 11 - Fonction 048 - Nature 6574.

Délibération n°17.01.26 – 10 : Autorisation d'une demande de subvention du Fonds social européen (FSE) auprès de l'Association de gestion des fonds européens (AGFE) pour l'action « Repérage, mobilisation et accès à l'accompagnement socioprofessionnel renforcé, de proximité des publics en Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) », au titre de l'année 2017

Le conseil, à l'unanimité,

1°) approuve le plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre de l'action « Repérage, mobilisation et accès à l'accompagnement socioprofessionnel renforcé des publics en Quartiers prioritaires de la politique de la ville » ;

2°) autorise le dépôt du dossier de demande de subvention contribuant au financement de cette action au titre de l'année 2017 auprès de l'AGFE.

Délibération n°17.01.26 – 11 : Autorisation de demandes de subvention auprès du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) au titre des crédits politique de la ville 2017 « Contrat de ville » - Programme 147 (BOP147)

Le conseil, à l'unanimité,

1°) approuve les plans de financement prévisionnels pour la mise en œuvre des actions proposées au titre de la programmation politique de ville (BOP 147) pour l'année 2017 ;

2°) autorise le dépôt de demandes de subvention auprès du Commissariat général à l'égalité des territoires au titre des crédits politique de la ville 2017 "Contrat de ville" - Programme 147 (BOP 147).

Délibération n°17.01.26 – 12 : Approbation de l'annexe aux contrats de ville intercommunaux 2015-2020 Val de France-Roissy Porte de France « Prévention de la radicalisation »

Le conseil, à l'unanimité,

1°) approuve l'annexe aux contrats de ville intercommunaux 2015-2020 Val de France – Roissy Porte de France "Prévention de la radicalisation".

Délibération n°17.01.26 – 13 : Désignation de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France au sein de l'association « Roissy Clé de France (Roissy - Ecouen - Luzarches) »

Le conseil, à l'unanimité,

1°) dit que le Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France est membre de droit du conseil d'administration de l'association « Roissy Clé de France (Roissy - Ecouen - Luzarches) » ;

2°) désigne en qualité de représentants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour siéger au conseil d'administration de l'association « Roissy Clé de France (Roissy - Ecouen - Luzarches) » :

- Isabelle RUSIN ;
- Alain AUBRY ;
- Germain BUCHET.

3°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président de l'association « Roissy Clé de France (Roissy - Ecouen - Luzarches) ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

À Roissy-en-France, le
Le Président de la communauté d'agglomération,

- 1 FEV. 2017



Patrick RENAUD